REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail



MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE L'EMPLOI, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

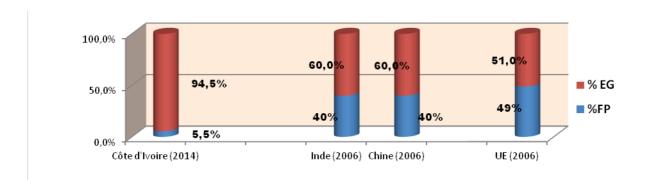
CONTRIBUTION DE LA COTE D'IVOIRE

1. Rapide description du système d'EFTP/DCTP de Côte d'Ivoire.

a. Les chiffres clés

> % d'élèves par rapport à ceux du l'enseignement secondaire général

En 2014, les effectifs de la Formation Professionnelle (FP) représentent 5.5 % des effectifs de l'Enseignement Général (EG), cette valeur est très éloignée de la valeur habituelle constatée dans les pays émergents comme le montre le graphique suivant :



> % de dépenses publiques globales

Les dépenses publiques en matière de Formation Professionnelle atteignent à peine 1% des dépenses publiques globales.

% de dépenses publiques d'éducation

L'analyse de la distribution des ressources par Ministère offre un premier niveau d'analyse des arbitrages intersectoriels (Tableau 3.3). Tout type de dépenses confondues, l'on note que le MENET s'octroie en 2013 une part conséquente du budget du secteur Education-Formation, tandis que la FP (5,7 %) apparaît comme le parent pauvre. Les autres Ministères comptent pour 6,3 % de l'ensemble des dépenses.

Tableau 2 : Dépenses publiques d'éducation entre les Ministères constituant le secteur de l'Education/Formation, 2006-2013

%

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013		
Dépenses totales										
MENET	78,9%	71,6%	72,3%	74,1%	73,8%	69,1%	68,7%	66,9%		
MESRS	16,3%	20,3%	20,1%	18,0%	18,6%	22,7%	22,7%	21,2%		
FP *	4,4%	5,9%	5,6%	5,7%	5,6%	5,7%	6,0%	5,7%		
AUTRE **	0,3%	2,1%	2,0%	2,2%	2,0%	2,4%	2,6%	6,3% (1)		
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		

Sources: RESEN 2015

b. Part de la formation résidentielle, de la formation en alternance/apprentissage

Les programmes de formation couvrent 70 spécialités (dont 14 tertiaires et 56 industrielles) reparties en 13 filières en attendant la mise en place des branches professionnelles. Les principaux modes de formation sont utilisés :

- ✓ la formation résidentielle : 95 % des formations (assurée dans la plupart des établissements de FP) ;
- ✓ la formation par apprentissage : 4% des formations. Elle est assurée par les Unités Mobiles de Formation (UMF), les Ateliers d' Application et de Production(AAP) et l'Agence de la Formation Professionnelle (AGEFOP) ;
- ✓ La formation par alternance (sous statut scolaire) : 1% des formations. (Début effectif dans trois établissements : Centre de Perfectionnement aux Métiers du bois, Centre de Perfectionnement en Mécanique auto, Centre de Perfectionnement aux Métiers de Maintenance Electrique

- c. Type et pourcentage d'insertion en fin de formation, au bout de six mois et d'un an
- d. Pourcentage de jeunes (15/24 ans et 15/35 ans) entrant sur le marché du travail avec une qualification professionnelle
- e. Les autres types de dispositifs

Un nombre important de jeunes sortis précocement du système scolaire ou jamais scolarisés se tournent vers l'apprentissage d'un métier dans l'informel. Ce type de formation relève de l'apprentissage traditionnelle.

-L'apprentissage traditionnelle: c'est un mode de formation informelle; le formé est en situation de travail chez un maître-artisan. La formation pratique est administrée par le maître-artisan en tant que maître-apprenti, mais sans une méthode véritable. La durée de la formation varie selon le métier (5 à 15ans). L'effectif est estimé à 127 700 personnes selon l'enquête-emploi 2013.

Pour absorber les stocks par la qualification et la certification professionnelles, il est proposé les solutions suivantes :

-L'apprentissage amélioré ou traditionnel rénové : le formé est déjà en situation de travail chez un maître-artisan. La formation pratique est administrée par le maître-artisan après que celui-ci et son entreprise aient été renforcés. La formation complémentaire est assurée par un

formateur lors de regroupement des apprenants en un lieu (centre de formation ou lieu de travail ...). Cette intervention permet de réduire le temps de formation et améliore le niveau de qualification. La formation est sanctionnée par une attestation de fin de formation portée par la branche professionnelle. Ce dispositif n'a pas encore été mis en place.

-L'apprentissage moderne : l'apprenant est un employé de l'Entreprise (contrat d'apprenti), le référentiel de formation est assumé par l'Ecole et l'Entreprise. De façon globale, toute la pratique professionnelle s'acquiert en situation de travail réel(le) en Entreprise. L'Ecole a en charge l'apprentissage des concepts, des principes, des méthodes et de la technologie qui concernent le métier. Cette formation prépare à un diplôme ou à une qualification professionnelle (attestation) qui se déroule au sein d'une entreprise bénéficiant d'avantages fiscaux et qui débouche sur l'insertion professionnelle de l'apprenti (ce type d'apprentissage se déroule avec l'appui du FDFP, en relation avec les grandes entreprises) ; les effectifs déjà réalisés par le FDFP avoisinent 100 bénéficiaires par an. Ce chiffre peut être revu à la hausse dans le cadre du partenariat avec les entreprises ;

La pratique de « l'apprentissage moderne dans la FP en Cl ».

L'apprentissage moderne en CI se déroule au sein d'un établissement en alternance avec une entreprise, sous forme de contrat de stage (ce type d'apprentissage se déroule depuis 2002 à l'AGEFOP avec l'appui de plusieurs PME); et les effectifs traités à ce jour avoisinent 2000 bénéficiaires par an. Ces effectifs seront augmentés dans le cadre du redéploiement de l'apprentissage comme le prévoie la Réforme de la Formation Professionnelle. Il est souhaitable que ces effectifs atteignent au moins 10 000 apprentis par an.

Ce type d'apprentissage se déroule également au sein des **UMF** et des **AAP** sous forme de chantiers-écoles organisés par la Direction de l'Apprentissage et de l'Insertion Professionnelle (**DAIP**). L'effectif des bénéficiaires actuels est de 500 personnes; il pourra atteindre 5000 bénéficiaires à condition de réaliser les investissements nécessaires (acquisition de 10 nouvelles UMF et construction et équipement de 10 AAP).

La Plate Forme de Sévices (**PFS**) organise également des Formations professionnelles en alternance à travers des chantiers-écoles en territoire. Les effectifs actuels sont estimés à 4500 bénéficiaires. Ce chiffre peut atteindre 12 000 bénéficiaires à condition de mettre en place trente (30) nouvelles missions locales sur toute l'étendue du territoire.

Le développement de l'apprentissage doit être accompagné de textes législatifs et réglementaires appropriés.

-La formation professionnelle des populations actives : elle est destinée notamment aux femmes et aux jeunes en milieu rural. Ce mode de formation a été déjà expérimenté au sein du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP), à travers le Programme d'Appui à la Formation des Populations Actives (PAFPA) et avec l'appui des collectivités décentralisées, sous financement de la Banque Mondiale. Cette formule doit être réactivée au regard de la situation qui prévaut.

2. <u>Les politiques et pratiques en cours dans le domaine de la</u> formation des formateurs

a. Critères prioritaires de recrutement des formateurs

i. Niveau de recrutement

Le niveau varie en fonction des emplois et du type de formation. Il y a 4 niveaux d'emploi : le Professeur de Lycée, le Professeur de Collège, l'Instructeur de Formation Professionnelle de Base et l'Instructeur Adjoint de Formation Professionnelle de Base.

Dans le cadre de la formation initiale, le recrutement pour un emploi de formateur obéit aux conditions suivantes :

✓ Concernant le professeur de lycée

Être titulaire d'une Maîtrise ou d'un diplôme équivalent dans la spécialité ouverte au concours, suivre une formation de 02 ans à l'IPNETP sanctionnée par un Certificat d'Aptitude Pédagogique de Professeur de Lycée.

✓ Concernant le Professeur de Collège

Être titulaire d'un DEUG, d'un DUT ou d'un BTS dans la spécialité ouverte au concours et avoir une expérience professionnelle d'une année. Suivre également une formation de 2 ans à l'IPNETP

sanctionnée par un Certificat d'Aptitude Pédagogique de Professeur de Collège.

✓ Concernant l'Instructeur de Formation Professionnelle de Base

Être titulaire d'un BP, d'un BT, d'un Bac C, E, F, G dans la spécialité ouverte au concours et avoir une expérience professionnelle d'une année ou être titulaire d'un BEP dans la spécialité ouverte au concours et avoir une expérience professionnelle de 03 ans. Suivre une formation de 02 ans à l'IPNETP sanctionnée par un Certificat d'Aptitude Pédagogique d'Instructeur de Formation Professionnelle de Base.

✓ Concernant l'Instructeur Adjoint de Formation Professionnelle de Base

Être titulaire d'un BEP ou d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle dans la spécialité ouverte au concours et avoir une expérience professionnelle de 03 ans, suivre une formation de 02 ans à l'IPNETP sanctionnée par un Certificat d'Aptitude Pédagogique d'Instructeur Adjoint de Formation Professionnelle de Base.

Dans le cadre de la formation continue, l'accès aux différents emplois de l'enseignement se fait selon les conditions suivantes :

✓ Pour l'accès à l'emploi de Professeur de Lycée

Avoir servi en tant Professeur de Collège pendant 03 années, suivre une formation de 02 ans sanctionnée par un Certificat d'Aptitude Pédagogique de Professeur de Lycée.

√ Pour l'accès à l'emploi de Professeur de Collège

Avoir servi en tant qu'Instructeur de Formation Professionnelle de Base pendant 03 années, suivre une formation de 02 ans sanctionnée par un Certificat d'Aptitude Pédagogique de Professeur de Collège.

✓ Pour l'accès à l'emploi d'Instructeur de Formation Professionnelle de Base

Avoir servi en tant Instructeur Adjoint de Formation Professionnelle de Base pendant 03 années, suivre une formation de 02 ans sanctionnée par un Certificat d'Aptitude Pédagogique d'Instructeur de Formation Professionnelle de Base.

ii. Le niveau de compétences professionnelles

Les formations professionnelles, de façon générale, ne s'accommodent pas avec un niveau approximatif de compétences professionnelles chez le formateur. C'est pourquoi, le vivier de recrutement a longtemps été le milieu professionnel, un milieu où les contours des métiers sont connus. On note, à ce propos, que l'une des conditions pour accéder à un emploi de formateur dans certaines filières est de donner la preuve qu'on a une expérience professionnelle.

Tableau n°2 : Conditions à satisfaire pour être recruté à l'IPNETP

EMPLOIS	CONDITIONS DE RECRUTEMENT EN EN FORMATION INITIALE	DUREE DE LA FORMATION EN FORMATION INITIALE	CONDITIONS DE RECRUTEMENT EN FORMATION CONTINUE	DUREE DE LA FORMATION EN EN FORMATION CONTINUE
Instructeur Adjoint de Formation Professionnelle de Base (IAFPB)	CAP + 3 ans d'expérience	2 ans	NEANT	NEANT
Instructeur de Formation Professionnelle de Base (IFPB)	BT ou équivalent + 3 ans d'expérience	2 ans	NEANT	NEANT
Professeur de Collège d'Enseignement Technique et Professionnel (PCETP)	BTS, DUT ou équivalent + 3 ans d'expérience	2 ans	IFPB + 3 ans d'expérience	2 ans
Professeur de Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel (PLETP)	Maîtrise ou équivalent	2 ans	PLP OU PCFP + 3 ANS D'EXPERIENCE	2 ans
Professeur Agrégé d'Enseignement Technique et Professionnel (PA)	NEANT	NEANT	PL + 7 ANS D'EXPERIENCE	2 ans

Source : IPNETP

- b. La formation des formateurs est la mission essentielle de l'IPNETP qui est une structure sous tutelle du MEMEASFP. Cette mission est accomplie chaque année (en fonction des besoins).
 - i. Part du budget 2014/2015?
- ii. % de formateurs bénéficiant de cette formation variable en fonction des besoins exprimés.

c. Types de formation

- i. Formation au renforcement des compétences des enseignants du MEMEASFP dans leur filière de base (formation initiale et formation continue);
- ii. Formation au renforcement des compétences d'ingénierie de formation (formation initiale et continue) des enseignants du MEMEASFP, de certains établissements scolaires privés et des formateurs internes relevant d'entreprises privées ;
- iii. Formation continue pour la promotion des enseignants du MEMEASFP;
- iv. Formation par alternance des tuteurs, Formation à l'acquisition des outils de recherche (Méthodologie de recherche), formation à l'administration scolaire.
- d. La mise en œuvre des formations est faite par les directions de formation de l'IPNETP (Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel).
- e. Recours à des personnes du monde professionnel pour certaines formations (l'Hôtellerie, la Machine Marine, certains aspects spécifiques du Bâtiment, la Coupe couture, l'Entrepreneuriat, etc.)
- f. Propositions de réformes relatives au recrutement et à la formation des formateurs.

i. Formation initiale des formateurs

Introduire des épreuves pratiques au concours direct d'entrée à l'IPNETP, pour les filières relevant des formations industrielles et tertiaires, afin de recruter des candidats maîtrisant à un certain niveau leur domaine sur le plan pratique. Doter l'IPNETP de dispositifs pédagogiques susceptibles d'équilibrer les pans pratiques et théoriques de la formation initiale des stagiaires. Ceci permettra d'obtenir des enseignants bien formés qui pourront assurer des cours aussi bien pratiques que théoriques. En effet, l'on déplore souvent chez certains affectés formateurs dans des établissements de formation professionnelle, une fuite vis-à-vis des cours pratiques.

ii. Formation continue des formateurs

Faire sur plusieurs années, une planification des spécialités à inscrire au concours professionnel d'entrée à l'IPNETP afin d'avoir une claire lisibilité des spécialités éligibles, en fonction des années, audit concours. Ceci permettra à l'IPNETP d'organiser en session d'été des cours de préparation à ce concours professionnel.

L'IPNETP doit prévoir la création d'un environnement technopédagogique instituant des cours en présentiel et des cours à distance. Ce dispositif hybride de formation aura l'avantage de ne recevoir en présentiel, pendant quelques semaines bien identifiées, que les enseignants inscrits en formation continue. Le reste du temps devant être consacré à la formation à distance, c'est-à-dire une formation qui se fait en restant à son poste, en continuant d'animer sa classe.

iii. Recrutement des enseignants de l'IPNETP

Pour permettre à l'IPNETP de jouer le rôle que lui confère son statut d'établissement d'Enseignement Supérieur, l'Institut doit mettre en place un dispositif d'accompagnement de ses formateurs afin que ceux-ci renforcent leurs capacités pour être en cohérence avec ce statut. Les nouveaux recrutements d'enseignants doivent, tout en respectant ce critère de cohérence, tenir compte de la mission de formation des formateurs du MEMEASFP.

4. Expérience particulièrement significative dans le domaine de la formation des formateurs.

a. Contexte dans lequel se situe l'expérience

A la faveur du décret N° 2007-695 du 31 décembre 2007 portant profil de carrière du secteur éducation-formation, qui autorise le reclassement indiciaire des enseignants appelés Ex-A2, il est apparu la nécessité de former cette population pendant une année, en vue de renforcer leurs capacités.

b. Bénéficiaires de la formation

Il s'agit d'enseignants de grade A2 qui ont été reclassés en A4, à la faveur du décret cité. La population totale est d'environ 1000 enseignants. Mais celle-ci a été scindée en deux grands groupes pour tenir compte des capacités d'accueil de la structure de formation. Ainsi, l'expérience a concerné le premier groupe avec un effectif réel de 447 auditeurs repartis dans 80 spécialités.

Mais un regroupement de ces spécialités a permis d'en avoir 46, ce qui était plus facile à gérer, vu le nombre limité de salles de classe.

Les enseignants Ex-A2 relèvent de domaines variées : filières industrielles, filières tertiaires et formations générales.

c. Le type de formation

Formation organisée sous forme de séminaires. Un séminaire est animé dans la première semaine de chaque mois à l'IPNETP. Sur l'année scolaire, l'on dénombre un total de 9 séminaires au cours desquels les auditeurs sont en interaction avec les animateurs. Ces séminaires sont animés dans le but de renforcer et actualiser les capacités des auditeurs.

d. Les objectifs poursuivis

La formation vise à renforcer les capacités des auditeurs dans divers domaines. De façon spécifique, les différents séminaires permettent aux auditeurs de :

- ✓ renforcer leurs capacités dans leurs spécialités respectives ;
- ✓ renforcer leurs capacités en psychopédagogie ;

- ✓ maîtriser l'outil informatique ;
- √ acquérir des outils en administration scolaire ;
- ✓ acquérir la méthodologie de recherche.

e. Les résultats atteints

A la fin des 9 séminaires, les capacités des différents participants sont renforcées dans leurs spécialités respectives. Ces derniers maîtrisent l'outil informatique, plus précisément l'informatique générale ou informatique de base. En outre, ils ont acquis des outils en psychopédagogie, en administration scolaire et en méthodologie de recherche.

Dans le domaine de l'informatique, les participants ont effectué, après les séances de cours en présentiel, plusieurs travaux à distance qui ont été acheminés par courriel aux formateurs et qui ont été corrigés et rendus aux expéditeurs par le même canal.

Dans le domaine de la psychopédagogie, l'accent a été mis sur la métacognition qui est une réflexion, un retour critique sur sa propre pratique pour en connaître les mécanismes et y déceler les forces et les faiblesses en vue d'améliorer cette pratique.

En méthodologie de recherche, les participants aux séminaires ont effectué des travaux de recherche portant sur des préoccupations relevant de leurs pratiques.

Enfin, en administration scolaire, les participants ont, entre autres points abordés, été outillés par rapport au processus de gestion scolaire.

L'expérience de la formation continue des enseignants Ex-A2 menée en 2012-2013 pour un effectif de 447 participants sur un total de 1000 attendus, sera renouvelée pour le reste de cette population ; c'est-à-dire, pour les 553 enseignants qui étaient prévus dans la seconde phase.

Comme il s'agit, dans les textes réglementaires, d'une formation spéciale, cette expérience est prévue pour prendre fin après la prise en

charge de tous les enseignants concernés par le décret cité plus haut. Toutefois, les acquis positifs de cette expérience pourraient être transférés dans d'autres actions de formation continue qui seront organisées à l'IPNETP.

L'expérience dont nous venons faire une brève description, n'a pas, pour le moment, été partagée avec d'autres pays. Mais, nous pensons qu'elle pourrait, dans certains de ses aspects, faire l'objet de partage.

En effet, dans un contexte de formation spéciale et urgente de grands effectifs dans une structure de formation des formateurs, la formule de séminaires organisés de façon à ne pas maintenir pendant longtemps les enseignants- auditeurs loin de leurs classes et rendre leurs élèves oisifs, nous semble appropriée. D'autre part, les objectifs visés et les contenus développés nous semblent de nature à renforcer les capacités des participants. La formule adoptée est perfectible et elle est digne d'intérêt.